



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SOUS-PREFECTURE DE CORTE**

CORTE, le 27 juillet 2009

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(Destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif de Tenda et Forêt de Stella »,  
site FR 9400598

Réf. : Réunion du 20 mai 2009

P.J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la  
réunion qui s'est tenue le 20 mai 2009 à 10 heures à la mairie de Lento.

Je vous en souhaite bonne réception.

Ajaccio le 27 JUL. 2009 N° 2466

	S.A.D.	E.R	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SBSP	X		
SLAD			
SICP			
Sec DIR			
Signalé			
		Délai réponse :	

CF

Le sous-préfet  
  
Tony CONSTANT

DIR. DIR Adj.

## **LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)**

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse

Monsieur le maire de Campitello

Monsieur le maire de Vignale

Monsieur le maire de Murato

Monsieur le maire de Borgo

Monsieur le maire de Scolca

Monsieur le maire de Pietralba

Monsieur le maire de Rutali

Monsieur le maire de Lento

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse

Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse

Monsieur le président du parc naturel régional de la Corse

Monsieur le président du syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse

Monsieur le président du centre régional de la propriété forestières de Corse

Monsieur le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse

Monsieur le président du « GAL des 2 massifs » OLETTA

Monsieur le président de l'association des amis du parc naturel régional de Corse

Monsieur le président de l'association A Muntagnera, Riventosa

Monsieur le président de l'association Groupe Chiroptère Corse

Monsieur le président de la société de chasse intercommunale

Monsieur le président de la l'ACCA de Rutali

Monsieur le président de l'ACCA de Murato

Monsieur le président de l'association A Stella di a Custerà

Monsieur le président de l'association A Tramuntana

Monsieur le président de l'association OPERA

Madame Pauline JUILLARD

Monsieur Roger COLOMBANI

Madame Marianne TOLAINI

Monsieur Etienne MAZZONI

Monsieur Jean-Baptiste VITTORI

Monsieur Ours-Marie FERRARI

Monsieur André FRAU

Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de CORTE, Monsieur ORSINI, maire de LENTO et Mme Brigitte DUBEUF, directrice adjointe de la DREAL, ont introduit cette demi-journée de travail autour du site Natura 2000 « massif de Tenda et forêt de Stella ».

Brigitte DUBEUF a rappelé qu'elle affectionne tout particulièrement ce site Natura 2000 sur lequel elle s'est investi et a travaillé personnellement à la validation du DOCOB en 2004. Ce site est intéressant à plus d'un titre et tout particulièrement au niveau de son relationnel avec le monde agricole et sur l'aspect du foncier.

Le travail conduit localement participe pleinement aux grands chantiers nationaux et européens : la préservation de la biodiversité est un axe majeur du Grenelle de l'environnement, et d'autres projets se mettent en place comme les trames vertes et bleues permettant la circulation des espèces vivantes.

Ce comité de pilotage est organisée en 2 temps :

- 10H00, Réunion préliminaire au COPIL du site Natura 2000 Tenda Stella
- 11H00, COPIL du site Natura 2000 Tenda Stella

Vous trouverez ci dessous les comptes-rendus de ces deux réunions de travail.

## Réunion préliminaire au COPIL du 20 mai 2009 Site Natura 2000 FR9400598 «Tenda Stella»

### Objet de la réunion

Depuis l'instauration de la loi DTR en 2005, la réglementation confie le pilotage des sites Natura 2000 aux collectivités territoriales tout en laissant la possibilité, si ces dernières le souhaitent, à l'Etat de reprendre la main.

L'objectif de cette réunion préliminaire au comité de pilotage (COPIL) était de désigner, conformément à l'article R414-8 du code de l'environnement, le président du COPIL et la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage du DOCOB :

*Rappel de l'article R414-8-1 modifié par Décret n°2008-457 du 15 mai 2008*

*Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.*

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en oeuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en oeuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.

D'où cette réunion préliminaire au COFIL à laquelle étaient conviés uniquement les élus des collectivités territoriales :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Tony CONSTANT	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Dany ORSINI	Maire de LENTO
Charlotte VITTORI	Adjointe BORGO
Yannick CAMPO	Conseiller municipal BORGO
Felix BONETTI	Adjoint CAMPITELLO
<u>Absents excusés</u>	

Monsieur le sous préfet assisté par la DREAL a rappelé le fonctionnement de Natura 2000 en ce qui concerne les points particuliers de la présidence des COFIL, de la maîtrise d'ouvrage du DOCOB :

- Le président convoque le COFIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de l'avancement de la rédaction du DOCOB
- Le président préside le COFIL ... et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés.
- Il assure l'intendance administrative : envoi des convocations, rédaction des comptes rendus, etc.

La collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage du DOCOB désigne un maître d'œuvre pour la rédaction du DOCOB, elle en suit l'avancement au quotidien, fait le lien avec l'ensemble des acteurs de terrain et fait en sorte qu'aucune contribution ne soit oubliée lors de la rédaction. Le coût de la rédaction du DOCOB est financé/subventionné à 100 %, la collectivité devant monter un dossier de financement FEADER auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse (instruction OEC/DREAL).

Ces précisions fournies, M CONSTANT remarque qu'il manque de nombreux élus, car ce site s'étale sur 8 communes : CAMPITELLO (6,72 ha), VIGNALE (11,38 ha), MURATO (25,46 ha), BORGO (33,08 ha), SCOLCA (160,50 ha), PIETRALBA (203,64 ha), RUTALI (738,54 ha), LENTO (1 876,52 ha). L'absence de la commune de RUTALI en particulier, importante en terme de surface.

Devant ce constat, et bien que les textes (article R 414-8-1 du code de l'environnement) désignent automatiquement le préfet en président de COFIL et en maître d'ouvrage du DOCOB

si il n'est pas procédé aux désignations lors de cette réunion, M CONSTANT décide exceptionnellement d'accorder 15 jours de délais aux élus pour cette décision.

Ces deux semaines ont été comme convenu mises à profit pour échanger avec les communes de RUTALI et de LENTO.

Il ressort de ces échanges que le **préfet est reconduit à la présidence du COPIL** de ce site Natura 2000, et que **l'État conserve la maîtrise d'ouvrage du DOCOB**.

Les débats sont interrompus à ce stade, pour la seconde partie de la matinée : le COPIL proprement dit du site Natura 2000, où ces discussions seront élargies.



**COFIL du 20 mai 2009**  
**Site Natura 2000 FR9400598 «Tenda Stella»**

Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de CORTE demande à chacun des participants de se présenter.

## Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Tony CONSTANT	Sous-préfet de CORTE
Dany ORSINI	Maire de LENTO
Mme SIMONETTI	Adjointe à la mairie de Lento
Jean Pierre SIMONETTI	Conseiller municipal de Lento
Gilbert VITTORI	Mairie de Lento
Paul DEROIS	Stella di Rustinu, Lento
Alexis MAESTRATO	Stella di Rustinu, Lento
Charlotte VITTORI	Adjointe BORGIO
Yannick CAMPO	Conseiller municipal BORGIO
Felix BONETTI	Adjoint CAMPITELLO
JB SANTACROCCE	Conseiller municipal LENTO
M TOLAINI	Commerçant Lento
F DOMINICI	Conseiller municipal Zicavo
Brigitte DUBEUF	Directrice adjointe de la DREAL
Marie Luce CASTELLI	Office de l'Environnement de la Corse
Gwenaëlle FLOURIOT	DDAF 2B
Alain DELAGE	OEC, Directrice du Conservatoire botanique
Dominique NICOLINI	ONF
Valérie BOSC	CREN
Camille FERAI	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement Corse (DREAL)
<u>Absents excusés</u>	

Puis il récapitule l'ordre du jour :

- Présentation du réseau Natura 2000
- Présentation du choix des collectivités territoriales au regard de la loi DTR
- Bilan du travail effectué depuis la validation du DOCOB en décembre 2004.
- Continuité du travail sur le site

## Rappel des généralités de Natura 2000

M le Sous-préfet de CORTE assisté de M. FERAL pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement présente le fonctionnement de Natura 2000.

Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes cadrées par la réglementation : les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le réseau se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

Quelques chiffres : Natura 2000 représente 12,4 % du territoire national via 1705 sites dont 371 au titre de la directive oiseaux, et 1334 au titre de la directive « Habitats ». 80 sites sont désignés pour la Corse dont 61 au titre de la directive « Habitats ».

Le déroulement théorique de la rédaction du DOCOB a ensuite été rappelé :

- L'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB. Elle peut être un bureau d'étude, une association, une structure para publique comme l'ONF, etc
- Le DOCOB est construit en 2 temps : d'abord un état des lieux écologique et social du site où l'on analyse les problématiques existantes, puis une partie opérationnelle qui comprend un programme d'actions en réponse aux problématiques.
- Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
- Les différentes parties du DOCOB sont validées en COPIL au fur et à mesure son avancement : 4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider le DOCOB. Le DOCOB est mis en œuvre dès qu'il est validé.

Conformément à la réglementation, les questions relatives à la présidence des futurs comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB ont été posées lors de la réunion préliminaire.

## Le site Natura 2000 massif de Tenda Foret de Stella

Ce site Natura 2000 est parvenue au terme du processus de désignation : c'est donc officiellement une Zone Spéciale de Conservation de 3 055,8 ha, désignée par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008.

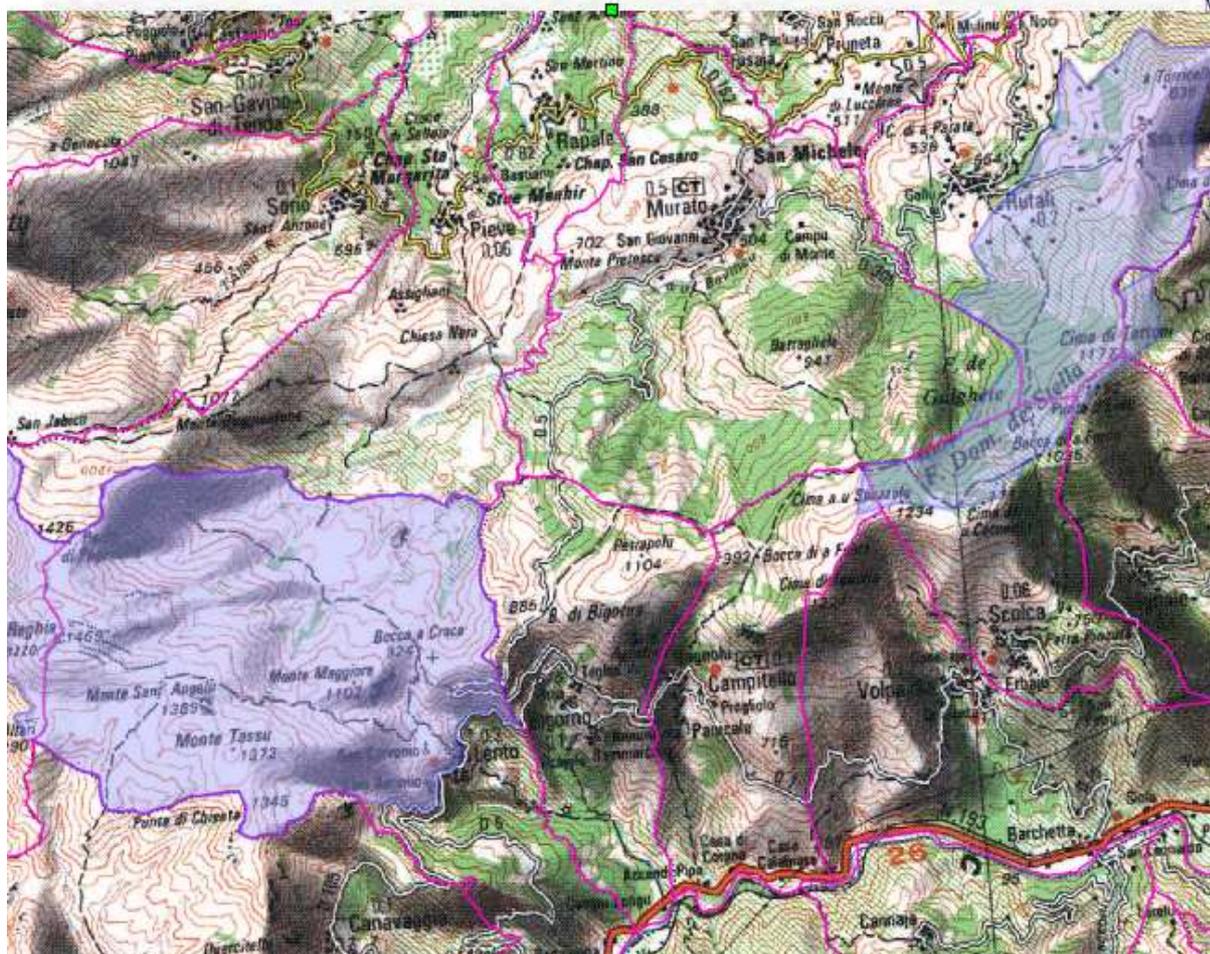
Le DOCOB de ce site a été rédigé par le bureau d'étude MTDA et complété par la DDAF 2B et la DIREN Corse pour la partie opérationnelle. Il a été validé le 10 décembre 2004.

L'association A Muntagnera, en charge du travail sur l'animation foncière et pastorale du site qui a été chargée de l'animation Natura 2000 depuis la validation du DOCOB.

La cartographie des habitats de ce site Natura 2000 est au mieux incomplète, 900 ha de cartographiés centrés sur les habitats communautaires. Son actualisation a été commandée par un appel d'offre DREAL passé en 2008.

Ce site est composé de deux parties distinctes géographiquement, écologiquement et d'un point de vue de l'utilisation humaine : le plateau de Lento à vocation essentiellement agricole et la forêt de Stella, environ 970 ha, utilisée quelque peu à la production de bois de chauffage et à la protection du milieu.

## FR9400598, Massif de Tenda



Martin Vadella pour A Muntagnera, a fait une présentation rapide de la partie Massif de Tenda.

Il a rappelé la nécessité de mêler le travail du DOCOB au travail sur l'AFP, qui a permis de maîtriser le foncier et d'imaginer une gestion dynamique de l'environnement. Deux parties se détachent dans l'AFP : les estives, où le travail conduit autour des sources, outre les objectifs propres à Natura 2000 a permis de sédentariser les troupeaux autour de certains pôles (les 7 sources réhabilitées constituent un maillage), et la partie châtaigneraie où un plan de rénovation prévoit d'y mettre des gestionnaires.

Natura 2000 a ici obligé à aborder les problématiques rencontrées de façon plus nuancée. Le Tenda est une montagne qui mérite que l'on s'en occupe et les éleveurs sont au centre de cette attention.

M Dominique NICOLINI, de l'ONF a pour sa part présenté la Forêt de Stella.

Cette partie du site représente environ 970 ha : elle est constituée par la forêt territoriale de Stella et une grande part de foncier communal et privé situé sur la commune de Rutali.

La forêt territoriale représente 11% du site Natura 2000. Lors du rattachement de la Corse à la France, elle est devenue une des forêts domaniales françaises. Elle avait alors une superficie de 642 hectares. Comme suite au décret Blondel du 28 mars 1852, seule la moitié est restée en possession de l'État, ce qui correspondait à une superficie de 340 hectares environ. Aujourd'hui cette forêt a été transférée à la Collectivité Territoriale de Corse, comme le prévoit la loi du 22 janvier 2002.

Avant 1992, la forêt Domaniale de Stella n'était pas aménagée. Les seules données concernant son traitement sont consignées dans une fiche signalétique remontant à 1930, où l'on peut lire qu'une « coupe extraordinaire de 443 m<sup>3</sup> d'aulnes » a été réalisée en 1958 (coupe sanitaire vraisemblablement).

Un plan d'aménagement a été réalisé pour les années 1992-2001. La forêt domaniale de Stella était affectée principalement à la protection générale du milieu et à la production de bois de chauffage feuillu. Une série unique traitée en taillis-sous-futaie de chêne vert (71%), Chêne sessile (15%), Aulne cordé (12%) et feuillus divers (2%) à la rotation de 50 ans avait été retenue. Cet aménagement n'a pas été mis en œuvre.

Les terrains communaux et privés de Rutali sont majoritairement composés de parcours et de châtaigneraies.

Les traces de l'activité ancienne traditionnelle sont présentes sur le site : anciennes charbonnières, sentiers muletiers, châtaigneraies.

#### Production ligneuse

Le massif est principalement constitué de bois de gros diamètres (chêne vert, chêne sessile). Or, les débouchés sur le plan régional sont réduits au seul bois de chauffage. La commercialisation des bois de la forêt de Stella est freinée par les gros diamètres et par l'insuffisance de la desserte (la forêt est inaccessible en voiture). Elle contient aussi un îlot d'arbres remarquables (houx, aubépine, chêne) de par leur âge et leur taille.

Chasse : il existe dans la forêt de Stella une réserve de gibier (passages de pigeon, de bécasse, une présence du lièvre et une population dense de sanglier). Les potentialités d'accueil de la faune sont assez grandes grâce à une source permanente d'habitats variés : futaie, taillis, pelouses, maquis, fructifères, qui en fait un bon territoire de chasse.

Pastoralisme : il faut souligner ici la pression exercée sur la forêt par le bétail, exclusivement en libre parcours

Tourisme : la forêt domaniale de Stella ne reçoit pas, contrairement aux autres forêts corses, beaucoup de visiteurs. Rares sont les randonneurs à s'aventurer dans ce massif encore mal desservi.

La zone est fortement exposée au risque incendie. Le feu qui a parcouru 93 hectares (dont 71 ha boisés) du massif lors de l'été 1989 était un incendie d'origine pastorale de très grande ampleur, mais qui, allumé à plusieurs kilomètres de cette forêt, ne visait pas celle-ci. La plupart des incendies qui menacent le massif viennent du nord-ouest (zones pâturées + vent dominant) et, de par son cheminement comme de par les conditions dans lesquelles il a eu lieu, celui de 89 est particulièrement représentatif des menaces qui pèsent sur la forêt.

Monsieur le sous préfet rappelle que cette démarche a permis de fédérer des énergies même si c'est une dynamique balbutiante à l'aune des durées représentées par ce massif remarquable de la forêt de Stella.

## Bilan du DOCOB validé en 2004

M FERAL procède alors à un bilan du DOCOB :

- Un diagnostic écologique centré uniquement sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.
- Cartographie d'habitat partielle portant uniquement sur les habitats Natura 2000
- Peu ou pas d'analyse de l'activité humaine et des connections avec les autres programmes de développement (LEADER)
- Peu ou pas d'analyse de l'activité agricole dans le DOCOB.
- Problématique pastorale complexe avec une volonté de réorganisation du foncier balbutiante en 2002/2003 autour de l'AFP

M DELAGE du Conservatoire Botanique confirme que le DOCOB passe à côté de l'intérêt du site en terme d'espèces et d'habitats et qu'il est de plus très imprécis dans la description des habitats caractérisant le milieu.

A titre d'exemple le Sant'Angelo contient la seule station confirmée de Corse à Lis martagon, qui comptait 15 pieds en 2008... et est régulièrement parcourue par les chèvres alors qu'il y aurait peu à faire pour la protéger. Certaines pelouses à orchidées hébergent des espèces très rares ; d'autre encore des fougères remarquables. Sur la suggestion de M DELAGE et avec l'approbation du COPIL, une action d'urgence du type exclos autour de la station à Lis sera montée dès cet été en partenariat CBNC/DREAL/A Muntagnera.

La forêt de Stella, outre les îlots d'arbres remarquables, contient aussi la seconde station connue d'Acer opalus (un érable) avec 15 individus.

Enfin à signaler la généralisation par endroit du peucedan paniculé, ressemblant au fenouil ou à la fêrule, grandement favorisé par les incendies ou les brûlages, qui concurrence fortement les autres espèces là où il s'installe. Il est non appétent au bétail ; son contact est susceptible de

provoquer de graves brûlures après exposition à la lumière (Se reporter à une fiche descriptive produite par le conservatoire botanique).

Cependant, malgré les nombreuses lacunes mais qu'il comporte, le DOCOB a permis la mise en œuvre de plusieurs actions sur le site :

- Action 1 : rénovation et entretien de la châtaigneraie. hors programme Natura 2000.
- Action 2 : mise en place d'une PRMF sur la forêt de Stella. hors programme Natura 2000.
- Action 3 : protection des peuplements d'ifs et de houx. En cours.
- Action 4 : préservation des peuplements de houx contre les pillages de la période de Noël. Non réalisée.
- Action 2 : Rénovation des sources et des mares. Action réalisée.
- Action 6 : Sensibilisation du public. ?
- Actions 7 : Inventaires et suivis scientifiques. Prévu sur le suivi des populations d'amphibiens suite aux rénovations de sources.

Les deux actions ayant été principalement réalisées l'ont été au cours de 2 contrats Natura 2000.

Le contrat Natura 2000 « rénovations de sources » signé fin 2004, comprenant 60 000 € affectés au remontage de 7 sources pour un triple objectif :

- Faciliter la reproduction des différentes espèces d'amphibiens
- Permettre au bétail de s'abreuver
- Remontage des sources à des fins d'utilisation d'eau potable et de valorisation du petit patrimoine

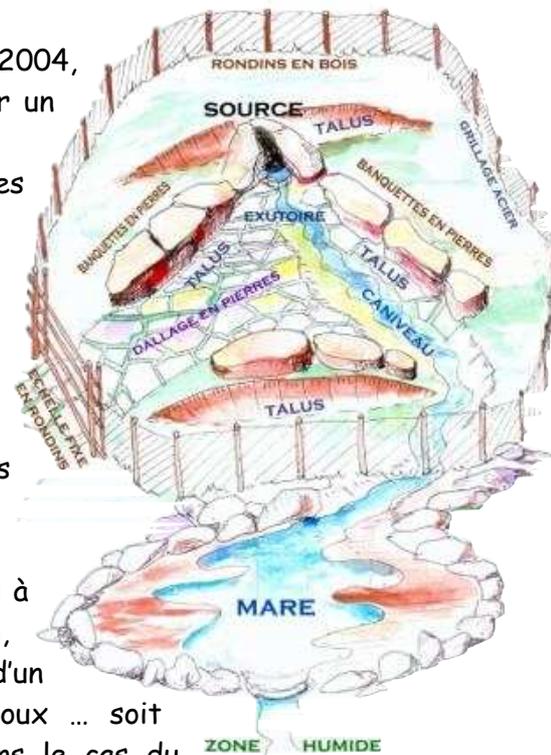
Cette action ambitieuse est en cours d'achèvement et fera l'objet d'une inauguration l'été 2009. Un entretien des ouvrages rénovés sera à mettre en place à partir de l'année 2010.

Le Contrat Natura 2000 "Suivi de la régénération des habitats à Ifs et Houx" signé en 2005 et modifié par avenant en 2006, mobilise 29600 € pour la définition et à la mise en place d'un protocole de suivi de la régénération d'habitats à ifs et houx ... soit perturbés par le passage d'incendies et le pâturage, soit, dans le cas du peuplement remarquable, sans régénération naturelle.

L'ONF avec la participation occasionnelle de la DIREN/DREAL et du CBNC a mis au point le protocole d'étude et est chargé de sa mise en œuvre. Les exclos ont beaucoup de casse avec la neige et les arbres qui chutent, un entretien régulier est nécessaire.

Il est encore tôt pour extraire des résultats confirmés de ce protocole de suivi., mais le détail des observations et le cahier des charges sont néanmoins disponibles auprès de la DREAL.

CROQUIS TYPE



D'une façon générale M NICOLINI déplore que rien ne soit fait pour la lutte contre les incendies et la PRMF (Protection Rapprochée des Massifs Forestiers) n'est pas considérée comme prioritaire sur Stella, alors que cette chaîne de montagne est le château d'eau de la région et qu'une partie de la forêt est maintenue uniquement dans cet objectif.

Mme CASTELLI estime que les politiques de lutte contre les incendies seules sont souvent insuffisantes, et qu'elle peuvent de plus être source d'atteintes au milieu avec par exemple l'ouverture de pistes. La présence humaine est le facteur de protection le plus important. Néanmoins le service pastoralisme de l'OEC pourra être mis à contribution dans le prochain DOCOB pour envisager des « coupures de combustibles naturelles ».

Ce vaste débat, juste esquissé, devra faire l'objet de travaux plus approfondi dans le prochain DOCOB.

La question de la circulation des véhicules à moteur a également été soulevée. Mme DUBEUF confirme que c'est un sujet difficile et récurrent pour les services de l'environnement. La réglementation, suffisamment précise et systématiquement contournée, des itinéraires à prévoir, l'organisation des usages, la répression ... tout ceci sera à panacher intelligemment dans le prochain DOCOB.

M FERAL récapitule enfin les investissements portés sur le site, qui montent jusqu'à 170976 € investis depuis 2000 :

- 2000 (date à vérifier), Rédaction DOCOB, 22 791,0 €
- 2003, Cartographie d'habitats 5 597,0 €
- 2005, Animation site 6 600,0 €
- 2006, Animation site 10 250,0 €
- 2007, Animation site 10 250,0 €
- 2008, Animation site 10 000,0 €
- 2004, Contrat Natura 2000 : Rénovation des sources et mares 61 953,7 €
- 2005, Contrat Natura 2000 : Protection des peuplements d'ifs et de houx, modifié par avenant en 2006 : 29 688,3 €.
- 2008 Complément et actualisation de la cartographie d'habitats 13 846,7 € (appel d'offre 2008)

Martin VADDELLA informe que si l'on ajoute cette somme à celle investie via le PDRC sur les actions de l'AFP, l'on approche les 300000 €.

## Conclusions du COPIL

Une première conclusion est à retenir : **il est impossible, au début de la vie du site Natura 2000, de prédire les actions concrètes qui en sortiront et d'estimer les financements qui y seront affectés** : trop de facteurs allant de la qualité des études à la mobilisation des acteurs influent.

Une seconde conclusion est la validation du principe d'une **action d'urgence en faveur de la station à Lis martagon** sur l'été 2009, à monter en partenariat CBNC/DREAL/A Muntagnera.

Une troisième porte sur la nécessité de **réactualisation du DOCOB** pour les raisons suivantes :

- Les lacunes du premier DOCOB
- De nouvelles expertises écologiques
- L'AFP installée
- De nouvelles idées de fiches actions
- Un milieu local actif
- Une raison particulière : trop souvent les problématiques agricoles et écologiques se superposent sans réellement tenir compte les unes des autres, ou interfèrent au détriment les unes des autres. Il y a un enjeu crucial dans toute réflexion visant à harmoniser les pratiques agricoles et les enjeux écologiques, tout particulièrement, en Corse où l'agriculture est extensive.

Les collectivités ayant fait le choix d'une maîtrise d'ouvrage État pour le DOCOB, un appel d'offre sera passé début septembre 2009 par la DREAL pour déterminer le rédacteur du prochain DOCOB

Monsieur le sous préfet a levé la séance vers 13H00 en remerciant les membres de leur participation, tandis que le spuntinu était offert par la la commune de LENTO et la DREAL.

Rendez vous est pris en juillet pour l'inauguration des sources rénovées sur le Tenda.

## PROJET D'INVITATION

Corte le

Le Sous -préfet de Corte

à

Voir. liste des destinataires ci-jointe (membres du COPIL)

Objet : Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR 9400598 « Massif de Tenda foret de Stella »

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité de pilotage local conjoint du site Natura 2000 cité en objet qui aura lieu le :

**Jeudi 20mai 2008, à 10 heures 30,  
à la mairie de LENTO**

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Information sur le réseau Natura 2000**
- **Présentation du site et du DOCOB**
- **Bilan des actions réalisées**
- **Réactualisation du DOCOB**
- **Questions diverses**

Vous voudrez bien trouver ci joint, copie de l'arrête préfectoral n° 2007-255-7 du 12 septembre 2007 portant création et composition du comité de pilotage local.

Le comité de pilotage sera suivi d'une collation et d'une visite sur site l'après midi ; pour des questions d'organisation, je vous serai gré de nous confirmer votre participation à ces derniers.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre l'attache de M. Camille FERAL chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement de Corse (tel 04.95.51.79.74, Camille.FERAL@developpement-durable.gouv.fr).

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur.....



## PROJET D'INVITATION à la REUNION PRELIMINAIRE

Corte le

Le Sous -préfet de Corte

à

Mesdames et Messieurs les représentants élus des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du comité de pilotage

Objet : Réunion préparatoire au comité de pilotage local du site Natura 2000 FR 9400598 « Massif de Tenda foret de Stella »

Conformément aux dispositions de l'article R414-8-1 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion préalable au comité de pilotage local conjoint du site Natura 2000 cité en objet qui aura lieu le :

**Jeudi 20mai 2008, à 10 heures,  
à la mairie de LENTO**

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Désignation du président du COPIL *intuitu personae***
- **Désignation de la collectivité territoriale ou du groupement, chargé pour le compte du COPIL, de conduire l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)**

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre l'attache de M. Camille FERAL chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement de Corse (tel 04.95.51.79.74, Camille.FERAL@developpement-durable.gouv.fr).

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur.....